

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

Les 6 et 7 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1184(XXXVI)

Original : anglais

**RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ EXTRAORDINAIRE
SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI (CTS-
SDLE), ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE, 2-6 DÉCEMBRE 2019**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel:+251 11 551 77 00 Fax: +251 11 551 78 44
Website: www.au.int

SA26024 – 72/02/15

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU
TROISIEME COMITE TECHNIQUE
SPECIALISE SUR LE
DEVELOPPEMENT SOCIAL, LE
TRAVAIL ET L'EMPLOI
(CTS-DSTE-3)
2 - 6 DECEMBRE 2019
ABIDJAN (COTE D'IVOIRE)**

**Ext/STC-SDLE-3/MIN/RPT
Original: Anglais**

**Thème: «Éradication de la pauvreté par le biais d'investissements stratégiques
aux niveaux national et régional en vue du développement social,
du travail et de l'emploi en Afrique»**

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DU TROISIÈME COMITE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ
SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI
06 DÉCEMBRE 2019**

RAPPORT DE LA REUNION MINISTERIELLE

INTRODUCTION

1. Le 6 décembre 2019, à Abidjan (Côte d'Ivoire), s'est tenue la réunion ministérielle de la session extraordinaire du troisième Comité Technique Spécialisé de l'Union africaine sur le Développement social, le Travail et l'Emploi (CTS-DSTE-3), sous le thème général de l'«Eradication de la pauvreté par le biais d'investissements stratégiques aux niveaux national et régional en vue du développement social, du travail et de l'emploi en Afrique »

PARTICIPATION

2. Ont pris part à la réunion les délégués des États membres de l'UA suivants: l'Algérie, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Érythrée, eSwatini, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

3. Ont également participé à la réunion des représentants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et des partenaires suivants: l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale (CIPRES) et l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA).

CEREMONIE D'OUVERTURE

4. S.E. Mme Amira El-FADIL, commissaire aux Affaires sociales, a exprimé ses remerciements aux bureaux régionaux et de Genève de l'OIT pour leur soutien indéfectible dans le cadre de la session extraordinaire du Comité technique spécialisé Développement social, Travail et Emploi. Elle a également exprimé sa gratitude pour l'hospitalité offerte et l'accueil chaleureux accordé par le pays hôte, la République de Côte-d'Ivoire. Elle a loué le travail inlassable des experts des États membres dans l'examen approfondi des documents de travail (l'Agenda social, le Protocole sur la protection sociale et le projet de Plan d'action pour l'éradication du travail des enfants, du travail forcé et de l'esclavage moderne) et a salué le rôle joué par les partenaires sociaux, et a en outre reconnu le principe du tripartisme sur lequel ce secteur est ancré.

5. La commissaire a souligné que l'Afrique se trouve à la croisée des chemins. À cet égard, elle a mis en exergue le fait qu'un leadership décisif ne constitue donc pas un choix, mais s'avère plutôt indispensable pour relever les défis auxquels le continent fait face, en vue de la réalisation de de la justice sociale, de l'inclusion sociale et de l'amélioration de la protection sociale, en particulier dans le secteur de l'économie informelle et à l'égard d'autres populations vulnérables. Elle a également mis l'accent sur la nécessité de proposer des solutions et des recommandations dans l'intérêt de

l'avenir du travail, du travail décent et de la justice sociale, en vue d'une croissance inclusive et du développement durable, dans un esprit de prospérité partagée et de transformation du continent. Elle a appelé les institutions de sécurité sociale à s'engager dans la mise en œuvre des politiques de l'UA et à œuvrer en faveur d'une organisation continentale à cet effet.

6. Le président du troisième Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le Développement social, le Travail et l'Emploi, Son Excellence M. Seni Mahamadou Ouedraogo, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale du Burkina Faso, a exprimé ses remerciements au Gouvernement de la Côte-d'Ivoire pour l'accueil chaleureux et le soutien offerts à la Commission de l'Union africaine, aux délégués des États membres ainsi qu'aux partenaires. Il a informé les participants à la réunion de la situation sécuritaire insoutenable qui prévaut dans la région du Sahel et de son impact sur les défis du marché du travail en Afrique. Le président a souligné que les documents examinés au cours de cette session extraordinaire du CTS contribueraient indubitablement à relever les défis liés aux problématiques auxquelles sont confrontés les peuples africains. Il a réitéré que les approches durables du continent résident dans la capacité des États membres à consolider les efforts autour des mécanismes existants tels que les comités techniques spécialisés (CTS) afin de mener à bien le programme de développement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DES TRAVAUX

7. Préalablement à l'adoption de l'ordre du jour, les questions du tripartisme ont été réexaminées et il a été convenu de ce qui suit :

- (i) La Commission de l'UA doit maintenir la structure tripartite du CTS ;
- (ii) La Commission de l'UA doit indiquer, dans les invitations adressées aux États membres à participer au CTS-DSTE, que toutes les délégations doivent être constituées de façon tripartite ;
- (iii) La CUA doit envisagé d'amender le règlement intérieur, en l'occurrence quant à la disposition relative au quorum pour y inclure la composition fondée sur le tripartisme ;
- (iv) L'avis juridique présenté par le Bureau du Conseil juridique de la CUA sur la question litigieuse du Protocole concernant l'inclusion ou l'exclusion des non-ressortissants doit être annexé au rapport.

8. L'ordre du jour et le programme de travail ont subséquemment été adoptés.

EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

9. Les ministres ont procédé à l'examen du rapport des experts et l'ont adopté tel qu'amendé.

EXAMEN DES TROIS DOCUMENTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR**I. LE PROJET DE PROTOCOLE À LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES, RELATIF AUX DROITS DES CITOYENS À LA PROTECTION SOCIALE ET À LA SÉCURITÉ SOCIALE**

10. A l'issue des délibérations, les ministres ont adopté le projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale, assorti des amendements suivants:

- (i) Inclure le principe de la mise en œuvre progressive et graduelle des dispositions afférentes à la protection sociale, en fonction des capacités des États membres ;
- (ii) Fournir des détails sur les mécanismes de dépôt de plaintes /griefs et expliquer la portée des plaintes pour les citoyens

II. LE PROJET D'AGENDA SOCIAL DE L'UA 2063

11. A l'issue des délibérations, les ministres ont adopté le projet d'Agenda social de l'UA 2063

III. LE PROJET DE PLAN D'ACTION DECENNAL POUR L'ÉRADICATION DU TRAVAIL DES ENFANTS, DU TRAVAIL FORCÉ, DE L'ESCLAVAGE MODERNE ET DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN AFRIQUE (2020-2030)

12. A l'issue des délibérations, les ministres ont adopté le projet de plan d'action décennal pour l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne (2020-2030), tel qu'amendé.

ADOPTION DU RAPPORT DES MINISTRES

13. Les ministres ont adopté leur rapport tel qu'amendé.

QUESTIONS DIVERSES

14. Les questions suivantes ont été soulevées :

- (i) Les délégués ont réitéré l'importance de considérer et de reconnaître invariablement les partenaires tripartites comme faisant partie des délégations des États membres lors des futurs CTS sur le développement social, le travail et l'emploi; et de consolider la collaboration entre les partenaires sociaux et les États membres, dans le cadre du suivi et l'évaluation des principaux documents stratégiques.

- (ii) La Commission de l'UA doit envisager de convoquer des réunions tripartites préalablement aux assemblées générales de l'OIT, afin d'élaborer une position africaine sur un certain nombre de questions, y compris la proposition d'un candidat africain au poste de Directeur général de l'OIT.
- (iii) En ce qui concerne la proposition selon laquelle la CUA doit envisager d'organiser un forum annuel pour discuter des questions sociales, échanger des expériences de bonnes pratiques dans un certain nombre de domaines tels que la sécurité sociale et les fonds de retraite, il a été convenu que cette initiative peut débuter en 2020 par une réunion tripartite informelle à Addis-Abeba pour discuter des modalités d'organisation d'un forum officiel.
- (iv) La question doit être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du CTS en 2021 pour examen.

15. Relativement à la proposition de créer une plate-forme pour les migrations de main-d'œuvre, la Commission a fait savoir que plusieurs cadres étaient déjà en place pour traiter des questions telles que le programme conjoint de migration de la main-d'œuvre (PCMM), le HoAI, le processus de Rabat et les processus de Khartoum, ainsi que les centres de migration qui seront créés au Maroc, au Soudan et au Mali, lesquels s'avèreront utiles et pourront être utilisés comme moyens d'assurer la protection des travailleurs migrants.

16. En ce qui concerne la création d'un forum pour traiter des questions de l'emploi, la Commission a fait savoir qu'il existe une nouvelle initiative de S.E. le président de la CUA, baptisée 1 million d'emplois, qui venait d'être lancée en septembre 2019, sous l'égide du département RHST pour la mise en œuvre, laquelle initiative vise à la création de 100 000 PME, accompagnée du soutien en matière de formation, de microcrédits, d'esprit d'entreprise et d'idées innovantes.

17. Quant à la nécessité de procéder à une évaluation du dialogue social avec l'OIT, d'institutionnaliser le dialogue social pour définir des stratégies et d'aider les États membres, tandis que la Commission reconnaît l'importance du dialogue social dans les États membres, cette demande doit passer par les procédures de l'UA.

CLOTURE

18. La Commissaire aux Affaires sociales a remercié l'ensemble des participants pour leur engagement et leur dévouement. Elle a souligné que les trois documents adoptés sont essentiels pour assurer une protection sociale et une sécurité sociale holistique à tous les citoyens africains. Tout en reconnaissant que la mise en œuvre peut présenter des défis, elle a exhorté les États membres à en assurer attentivement le suivi. Pour sa part, la Commission soumettrait les documents au Sommet de la CUA en février 2020 afin que ces derniers soient empreints de la volonté politique permettant leur vulgarisation et leur mise en œuvre. L'appel lancé par la Commission est triple: garantir la mise en œuvre; accélérer la mise en œuvre; et passer à l'action.

19. Le président du Bureau du CTS-DSTE3 a également exprimé ses remerciements à tous pour la participation et l'adoption par consensus des trois documents. Il a exhorté à la poursuite de l'engagement du Bureau et de son engagement personnel en tant que président du Bureau à soutenir le Secrétariat pour coordonner la mise en œuvre des décisions prises. Il a exprimé l'espoir que d'autres occasions permettront de poursuivre les discussions sur les initiatives actuelles et futures.

RAPPORT DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3EME CTS SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI, ABIDJAN, COTE-D'IVOIRE, DU 2 AU 6 DÉCEMBRE 2019 - Doc. EX.CL/1184 (XXXVI)

1. **PREND NOTE** du rapport de la session extraordinaire du Comité technique spécialisé sur le Développement social, le Travail et l'Emploi, à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 2 au 6 décembre 2019.
2. **ADOpte** les instruments suivants:
 - i) Le projet de Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale, qui doit être ultérieurement soumis à la prochaine session du Comité technique spécialisé sur la justice et les questions juridiques ;
 - ii) L'Agenda social 2063;
 - iii) Le Plan d'action décennal sur l'éradication du travail des enfants, du travail forcé, de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne
3. **DEMANDE** à la Commission de suivre la mise en œuvre des résultats de la session extraordinaire du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi et de présenter des rapports périodiques au Conseil exécutif.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2020-02-07

Report of Extraordinary Specialized Technical Committee on Social Development, Labour and Employment (SDLE-STC), Abidjan, Cote D'ivoire, 2-6 December 2019

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8351>

Downloaded from African Union Common Repository